

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France
au directeur départemental et son adjointe de Seine-et-Marne**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Monsieur Marc JACOB, directeur départemental de Seine-et-Marne (Succursale de Melun) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Maxence ZINGUILLIAN, adjointe au directeur départemental de Seine-et-Marne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Melun, de l'antenne de proximité de Torcy et du bureau d'accueil et d'information de Meaux qui lui sont rattachés.

Monsieur Marc JACOB reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Melun, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Madame Maxence ZINGUILLIAN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Melun, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Marc JACOB peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale de Melun et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 2 mars 2023

Jean-Pascal PREVET